

## CAPA promotions d'échelons des certifiés 2017

Après les déclarations préalables, la DPE indique que les corps d'inspections ont pour consignes d'inspecter les collègues dans leur 2<sup>e</sup> année au 6<sup>e</sup> échelon et entre 15 et 20 mois d'ancienneté sur le 8<sup>e</sup> échelon afin de pouvoir bénéficier l'an prochain d'une éventuelle promotion suivant le protocole PPCR. Ceci, à l'exception des collègues inspectés depuis moins de 3 ans : dans ce cas la dernière inspection servira au « coup de boost » éventuel. Au total, 359 collègues sont à inspecter dans cette visée, notamment en anglais, espagnol, lettres ou mathématiques où ils sont les plus nombreux.

Le nouveau protocole comprenant les inspections des contractuels « n'alourdit pas la tâche des IPR par rapport au niveau actuel » selon le Secrétaire Général. Une « baisse notable » des retards d'inspections est notée par le SG...

Pour la Hors Classe, les promotions pourraient dans le futur découler d'un barème national. Pour cette année, les promotions à la HC restent soumises à la même formule en attendant la finalisation des accords PPCR.

Pour la répartition des reliquats :

Au Grand choix : 2 promotions possibles. Le reliquat est attribué à une collègue de Lettres Classiques (discipline déficitaire) qui a une égalité de barème. La 2<sup>e</sup> promotion est attribuée à une collègue de Sciences Physiques (égalité de barème + échelon 9 déficitaire).

Choix : 3 promotions possibles. Les collègues promus sont en technologie (déficit de la matière + égalité de barème), en anglais (égalité de barème + suit le dernier promu + échelon 8 qui est déficitaire), en espagnol (égalité de barème + échelon 8 déficitaire).